

**AXWAY**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA TRIMESTRIELLE

06-2019REJOIGNEZ-NOUS SUR **jive**

AU SOMMAIRE

- Les news 1
- Sondage de l'InterSyndicale 1
- Présentation de la section Cfdt Axway 2-3
- Actualité sociale : la loi Pacte 4

SONDAGE DE L'INTERSYNDICALE

LE FUTUR CSE :

VOUS LE SOUHAITEZ COMMENT ?

Vous le savez peut être (ou peut être pas !), en octobre 2019 vous serez appelés à renouveler vos institutions représentatives du personnel.

Changement important : les Délégués du Personnel disparaissent ainsi que le CHSCT ; le Comité d'Entreprise se transforme en Comité Social et Economique (CSE).

A cette occasion, vos élus et représentants de l'Intersyndicale CGT-CFDT vous consultent afin de vous proposer un CSE qui vous ressemble : quels types d'activités aimeriez-vous voir proposées ?

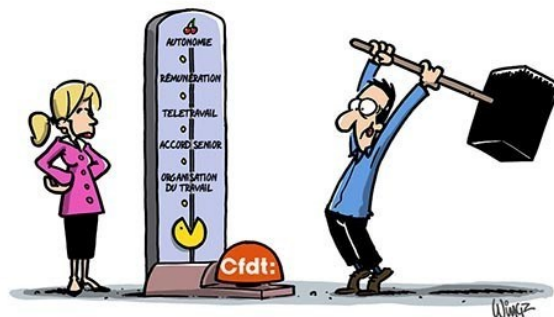
De quelle façon aimeriez-vous être informé.e.s sur l'action de vos élu.e.s ?

Pour être au plus près de vos attentes, nous vous proposons de prendre quelques minutes pour répondre à un rapide sondage anonyme et ouvert jusqu'au 31 juillet.

Pour cela, nous mettons à votre disposition le lien suivant :

[Sondage Le futur CSE vous le voyez comment ?](#)

**Nous vous remercions
pour votre participation.**

A VOS CLICS !FRAPPEZ UN GRAND COUP...
VOTEZ Cfdt !

LES NEWS

CE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN : UN COUP D'ÉPÉ DANS L'EAU !

Demandée par l'ensemble des membres du CE, cette réunion n'a pas apporté d'eau au moulin pour le seul point à l'ordre du jour sur un éclaircissement des chiffres du V2 de mai.

Seul point positif, les membres du CE ont pu faire la connaissance de Mme Cécile Allmacher nouvellement arrivée dans l'entreprise comme C.F.O.

Questionnée sur les prévisions négatives affichées dans le V2, sa réponse est restée évasive et elle a simplement indiqué que ce n'est qu'un prévisionnel qui ne reflète pas l'atterrissage final !

Pour rappel, cet outillage de suivi d'exploitation est issu de Sopra pour son activité de SSII ; mais est-il approprié à notre activité d'éditeur de logiciel ?

Rien n'est moins sûr ...



PRIME DE VACANCES 2019 :

351,83 €

C'est le montant qui sera versé sur la paye de juin aux salariés d'Axway ayant terminé leur période d'essai au 31 mai et présents le 30 juin de l'année en cours.

Cette prime est également versée pour chaque enfant de moins de 20 ans, fiscalement à charge au 31 mai ou pour lesquels une pension alimentaire est versée.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT D'AXWAY

A la rentrée, des élections professionnelles seront organisées pour élire les futurs élus du CSE. Comme pour toutes élections, ce vote sera une occasion d'exprimer soit vos convictions, soit vos préférences vis-à-vis d'une liste de candidats.

Loin du cliché répétitif que les « TraidUnion » usent dans leur communication, à savoir que vos représentants CFDT ne sont que des « porte parole » du syndicat national et rien d'autre (il fallait bien qu'ils trouvent quelque chose à dire ...), et comme certains d'entre vous ne nous connaissent pas, nous avons décidé de nous présenter individuellement.

Les membres élus de la section CFDT d'Axway est composée de :

- ⇒ **Chantal Pierrevil est RS au CHSCT ;**
- ⇒ **Angélique Rouzé est DP ;**
- ⇒ **Patrick Allombert est DS, RS au CE et au CCE ;**
- ⇒ **Pierre Bancelin est élu suppléant au CE ;**
- ⇒ **Michel Hollande est DP et élu au CHSCT ;**
- ⇒ **Mamadou Koné est DP.**

DS = Délégué Syndical - RS = Représentant Syndical et DP = Délégué du Personnel



**CHANTAL
PIERREVIL**

Je travaille chez Axway depuis 2007 (12 ans), en tant qu'ingénieur d'études au sein d'une équipe de Recherche et Développement. Depuis 2010, j'ai connu trois élections professionnelles dans l'entreprise. A chaque fois j'étais sur la liste de l'InterSyndicale CFDT/CGT. Résultat, j'ai été représentante syndicale, élue Délégué du Personnel, élue au CHSCT et représentante au CHSCT.

En dehors de l'entreprise je m'engage et milite pour les droits des salariés. Ainsi, pendant six ans, j'ai été membre du bureau syndical de la CFDT, chargé de mettre en œuvre les décisions prises en congrès et de prendre toutes les décisions relatives à la vie du syndicat. Également, depuis quatre ans, je suis conseiller du salarié. A ce titre, j'interviens dans les entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel (IRP) et de ce fait, j'assiste les salariés lors des entretiens préalables au licenciement, de rupture conventionnelle, de licenciement économique.

J'ai toujours été très motivée par les actions sociales et syndicales. Et être représentante du personnel au sein d'Axway était un cheminement naturel. Pourquoi ? Parce que je crois que les négociations entre employeur et représentants des salariés peuvent améliorer le climat social, le dialogue ainsi que les conditions de travail dans l'entreprise.



**ANGÉLIQUE
ROUZÉ**

Je travaille chez Axway depuis 2013 et j'occupe le poste de BU Coordinator. Depuis 2016, je suis déléguée du personnel, élue sur la liste de l'intersyndicale.

J'ai rejoint plus particulièrement la CFDT car c'est un syndicat qui se bat pour tout le monde aussi bien pour l'assistante que pour le directeur d'agence. Il n'y a pas de discriminations.

Être représentant du personnel ne signifie pas pour moi être forcément en conflit avec la Direction mais plutôt veiller au bien-être de l'ensemble des salariés, faire en sorte que tout le monde soit traité équitablement et puisse effectuer son travail dans les meilleures conditions.

J'aime aller régulièrement à la rencontre des salariés pour voir si tous se passe bien mais aussi pour écouter les problèmes rencontrés et les revendications. Si ensuite je peux faire remonter certaines informations et faire améliorer les conditions de travail alors le travail que je fournis est récompensé.

La mise en place des corbeilles de fruits tous les lundis par exemple ce n'est pas grand-chose et en même temps c'est le genre d'action qui est accueillie favorablement par l'ensemble du personnel et permet de créer une certaine unité dans l'entreprise.

Je suis représentante du personnel car je suis investie dans l'entreprise où je travaille, il est dommage que trop de personnes aient encore l'image de représentants du personnel comme étant des personnes fuyant le travail, démotivés et sans ambition professionnelle.

Pour ma part après 6 ans je suis toujours aussi investie dans mon travail et je poursuis actuellement une formation en management en cours du soir afin de pouvoir évoluer professionnellement. Alors démotivée ? Moi jamais 😊



**PATRICK
ALLOMBERT**

Dans l'entreprise depuis 27 ans actuellement au service client et à la CFDT depuis plus de 20 ans ! Pourquoi militer ? Pourquoi adhérer ? Pourquoi prendre des mandats ?

Sans doute parce que je crois profondément à la justice, au partage, bref à l'équité. Face à ces valeurs je ne pouvais pas rester là, les bras ballants et le regard médusé à assister aux dégâts engendrés par un monde où le libéralisme économique plonge les plus vulnérables d'entre nous dans la précarité ou pire. Et tôt ou tard nous sommes tous appelés à être vulnérable

Je ne suis pas un utopiste et je ne pense pas être le sauveur du monde, mais un salarié ou plus exactement un individu comme vous. C'est donc au travers de l'entreprise que j'ai voulu agir et faire valoir ces valeurs de partage et d'équité.

Pour agir ? J'ai adhéré à la CFDT pour ses valeurs mais aussi pour sa structure, sa capacité à travailler de façon collaborative dans la recherche de propositions et la mise en commun de ressources. Je voulais faire parti aussi d'une structure qui puisse élargir le débat et ma vision du droit social et du monde économique. Je ne voulais pas faire parti d'une équipe qui croit que l'entreprise est le seul monde et qui en réponse aux inégalités sociales distribue des chocolats à Noël... Au cours de ces 27 ans j'ai occupé tout les mandats à l'exception de secrétaire ou trésorier du CE. Aujourd'hui en tant que Délégué Syndical je porte les revendications des salariés et anime la section CFDT d'Axway.

Au-delà des opinions, une histoire de valeurs...

Je suis diplômé d'une bonne école de commerce, j'ai créé une entreprise, j'ai toujours été cadre et, objectivement, je n'ai pas tellement à me plaindre. Lorsque je me suis inscrit sur la liste InterSyndicale, mes collègues et mes proches se sont demandés pourquoi je faisais ça.

Un cadre, qui n'a pas à se plaindre de son évolution professionnelle et qui embrasse la cause syndicale se fourvoie et se tire forcément une balle dans le pied !!! On m'a même raillé en me disant que je menais "un combat d'une autre époque".

Au-delà des idées et des opinions, j'ai rejoint une organisation structurée localement et à l'échelle nationale pour défendre des valeurs humaines essentielles à notre histoire moderne : justice, solidarité, égalité, liberté, autonomie, émancipation...

Que ce soit dans le contexte d'Axway ou bien plus largement, défendre ces valeurs, c'est défendre le progrès.



**PIERRE
BANCELIN**

Des valeurs humaines avant tout !

Bientôt 21 ans que je suis arrivé chez Axway (Sopra en 1998) comme ingénieur d'étude au sein de l'équipe support MFT et actuellement, je suis au support dans la BU Itom. Cela peut paraître étrange d'être toujours au même type de poste après toutes ces années, mais c'est le fait d'un parcours atypique dans l'entreprise aidé d'une externalisation en Roumanie de plusieurs activités dont celle que je manageait. Cette politique d'entreprise qui a coûté des emplois en France m'a motivé dans mon engagement social et comme dans la même période Axway se séparait de Sopra avec la nécessité de créer ses instances CE, CHSCT et DP, je me suis engagé sans étiquette avec l'InterSyndicale pour les élections de 2010 où j'ai été élu pour un mandat de CE. Aux élections de 2013, j'ai eu un nouveau mandat de CE et élu au CHSCT. Pour la mandature actuelle, j'ai rejoint la CFDT avec laquelle, je partage les valeurs humaines qui sont essentielles dans notre actualité sociale. Cette structure me permet d'être mieux armé pour défendre les intérêts de tous les salariés face à la Direction de l'entreprise en me proposant des formations, une aide juridique et des conseils avisés. Avec les enjeux et défis de la mise en place du CSE chez Axway, je suis convaincu que la liste InterSyndicale représente la meilleure alternative pour les affronter. C'est pour cette raison que je me présente de nouveau avec eux.



**MICHEL
HOLLANDE**

Salarié de AXWAY en passant par Sopra Group depuis 21 ans. Consultant Senior au sein de la BU499 Services, j'ai un diplôme d'ingénieur en informatique et un master2 en sciences de gestion spécialité « Prospective, Organisation et Innovation ».

J'ai toujours été intéressé à la marche d'une entreprise et surtout la négociation sur les thèmes très divers (code de travail, convention collective, salaire, durée du travail, hygiène et sécurité...).

En dehors de Axway, je suis le Président d'une association Ivoirienne en France de 3000 adhérents. J'ai toujours aidé les autres par le volontariat associatif. Ma prise de contact avec l'entraide en entreprise ce fut comme syndiqué à la CFDT. C'est une occasion pour m'investir dans la vie de AXWAY, d'aider mes collègues à différents niveaux.



MAMADOU KONÉ

LOI PACTE : CE QUI CHANGE DANS LES ENTREPRISES

La loi Pacte va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Seuils, épargne salariale, rémunération des dirigeants : de nombreuses mesures impactent directement la prise en charge syndicale des sujets en entreprise.

Donner aux entreprises les moyens d'innover, de grandir et de créer des emplois, telle était l'ambition du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. Plusieurs de ses dispositions vont dès les prochains mois venir bouleverser le travail syndical des militants. À commencer par les seuils d'effectifs, qui vont connaître une modification des règles de calcul. Dans une majorité de cas, la loi retient la méthode de calcul des effectifs issue du code de la Sécurité sociale, plus simple mais également plus restrictive que celle issue du code du travail.

À cela s'ajoute le relèvement ou la suppression de certains seuils déclenchant des obligations de l'employeur, comme l'instauration d'un règlement intérieur (désormais à partir de 50 salariés) ou le fait de communiquer aux actionnaires le montant global des rémunérations des dix personnes les mieux payées (250 salariés contre 200 auparavant). « Ce dogme politique qui consiste à faire croire que les PME ne grandissent pas à cause des seuils et des obligations qui leur sont attachées démontre la vision rétrécie que nos dirigeants ont du dialogue social », appuie le secrétaire national Philippe Portier. Durant tout le débat parlementaire, la CFDT n'a cessé de dénoncer ces mesures qui, seules ou combinées, rendent plus difficile le franchissement des seuils et les obligations légales qui en découlent. Aussi appelle-t-elle à la vigilance des élus d'entreprise sur les risques de recul des droits des salariés.

Épargne salariale : élargir le champ de la négociation

À l'origine, le Pacte voulu par l'exécutif portait une vision ambitieuse : généraliser l'épargne à tous les salariés, y compris ceux des TPE. *In fine*, la loi privilégie l'assouplissement de la fiscalité sur l'intéressement. Le forfait social, qui correspond aux taxes versées par l'employeur lorsqu'il distribue de l'intéressement à ses salariés, est supprimé sur l'ensemble des versements d'épargne salariale (l'intéressement, la participation et l'abondement de l'employeur) pour les entreprises de moins de 50 salariés, et le seul intéressement pour les moins de 250.

« Cela peut encourager les entreprises à substituer aux augmentations de salaires des rémunérations défiscalisées, sans droits sociaux pour les salariés », alerte la CFDT – la participation et l'intéressement ne créant aucun droit à la retraite. La loi incite néanmoins les branches à négocier d'ici au 31 décembre un dispositif d'intéressement, de participation ou plan d'épargne – l'occasion pour les élus d'exiger des produits socialement responsables. La CFDT a également obtenu la création d'un intéressement de projet interne à l'entreprise, qui définit un objectif commun à tout ou partie des salariés de l'entreprise. L'occasion de donner corps à la notion de sous-traitance responsable en associant par exemple, l'ensemble des sous-traitants et leur donneur d'ordres à l'intéressement.

Gouvernance : de la théorie à la pratique

En matière de gouvernance, la loi prévoit la présence d'un administrateur salarié dans les conseils de 8 membres et plus, et de 2 au-delà de 12 membres. Par conséquent, une modification des statuts des entreprises devra être opérée dès la tenue des assemblées générales (AG) ordinaires de 2020, les administrateurs salariés devant prendre leurs fonctions au plus tard 6 mois après la tenue de l'AG. À noter que les droits à la formation de ces derniers sont doublés et ne peuvent désormais être inférieurs à 40 h / an. « Ces administrateurs doivent être d'autant mieux formés qu'ils auront à l'avenir un rôle spécifique à jouer dans la bonne prise en compte de la "raison d'être" de l'entreprise [issue du rapport Notat-Senard de mars 2018] en fournissant un contrepoint utile au critère financier de court terme ; et celle des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie de l'entreprise », note la CFDT. Une autre mesure pourrait d'ailleurs venir y contribuer : l'obligation des entreprises du CAC 40 de présenter à l'AG des éléments sur le niveau de rémunération des dirigeants et leur évolution par rapport à la rémunération moyenne et médiane des salariés au cours des cinq dernières années. **Un premier pas vers plus de transparence dans les écarts de rémunération, que la CFDT, conformément à la résolution du congrès de Rennes, souhaite voir réduire.**



ADHÉRER À LA CFDT Plus nombreux, plus forts !

Cotisation syndicale = Déduction fiscale*

* 66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

INFORMATION SYNDICALE CFDT AXWAY

Rédaction et impression :
Tour W, 102 Terrasse Boieldieu - 92085 Paris La Défense CEDEX

Adressez questions et suggestions à vos élus CFDT

Chantal PIERREVIL	RS au CHSCT	1.2417
Angélique ROUZE	DP	1.2634
Patrick ALLOMBERT	DS, RS au CE et au CCE	1.2162
Pierre BANCELIN	Suppléant au CE	1.2290
Michel HOLLANDE	DP et CHSCT	1.2288
Mamadou KONE	DP	1.2010